MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 184

RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 11 mars 2024, a adopté par voie de sa résolution 2024-03-057 le règlement numéro 184, règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle dix-huitième jour de mars 2024

Stéphanie Leblanc

Stéphanie Leblanc
Directrice générale, greffière-trésorière

116 RANG SAINT-CLAUDE, SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE (QUÉBEC) J0J 1V0 450 246-3348 TÉLÉCOPIE 450 246-4380